



## AVIS PUBLIC

### Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance ordinaire tenue le 18 février 2020 le conseil a adopté le règlement 756-2 intitulé « Modification du règlement sur les PIIA no. 756 et ses amendements – frais d'étude ».

Ce règlement vise à retirer les frais pour l'étude d'une demande de PIIA.

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC de Matawinie en date du 20 janvier 2021 et est entré en vigueur ce jour même.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site [www.st-damien.com](http://www.st-damien.com)

Donné à Saint-Damien, le 27 janvier 2021.

**Mario Morin**  
Directeur général